

## En séance du Conseil Communal du 17/08/2022 à 20h00 au Complexe Sportif d'Anhée

Présents : MOUVET-PINON Anne, Présidente d'assemblée;  
PIETTE Luc, Bourgmestre;  
~~FAELES-VAN ROMPU Anne~~, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, ~~CHIARADIA Martin~~  
Echevin(s);  
~~RONDIAT Pierre~~, Président du CPAS;  
DUMONT Jules, ANCION Michel, GAILLARD Bernard, SACRE-THAON Mary-Laure, ~~DETAILLE~~  
~~Valérie~~, DUMONT Nathalie, de WOUTERS de BOUCHOUT Valentine, ~~GILLARD Marc~~, TONNEAUX  
Steve, DECLERCK Anne-Lise, BINAME Pierre, ~~PETIT Paul Marie~~, Conseiller(s) communal(aux);  
SEPTON Françoise, Directrice générale.

Absents/excusés : Mme A.FAELES-VAN ROMPU, M.M. M.CHIARADIA P.RONDIAT, Mme V.DETAILLE,  
M.M. M.GILLARD, P-M PETIT.

### Le Conseil Communal, En séance publique

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

#### **ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION**

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

M. S.TONNEAUX, Conseiller Communal, entre en séance.

#### **INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE LOCAL (Y COMPRIS LE PATRIMOINE NATUREL) ET DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE : PRÉSENTATION**

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon 07 décembre 2017 relatif à l'approbation du 2ème PCDR de la Commune d'Anhée, dont le projet n°2 du lot 1 intitulé "Restauration de sites à valeur patrimoniale et d'éléments du petit patrimoine avec valorisation touristique" est repris comme projet prioritaire;

Vu la décision du 29 mars 2018 du Collège Provincial d'octroyer un subside de fonctionnement dans le cadre de la phase 3 du partenariat Province-Communes 2017-2019 relatif au projet "Inventaire du petit patrimoine et patrimoine funéraire de la commune d'Anhée" pour l'expertise à réaliser par un opérateur externe, soit l'Université de Namur;

Vu l'Arrêté ministériel du 07 août 2019 relatif à l'octroi d'une subvention du Petit Patrimoine dans le cadre de l'appel à projets 2019 "Recensement" d'un montant de 10.000€ en faveur de la commune d'Anhée;

Vu la décision du Collège communal du 12 janvier 2021 relative à la mise en place d'une sous-commission "Petit Patrimoine Populaire Wallon" de la CCATM en vue d'assurer un lien direct entre le travail réalisé par le groupe de travail "Petit Patrimoine" et les dossiers analysés par la CCATM et dont les missions sont la mise à jour annuelle de l'inventaire du PPPW, l'accès à l'inventaire en ligne, la proposition de biens à restaurer, l'avis sur les demandes citoyennes, ...

Considérant que ce projet d'inventaire du patrimoine populaire consiste à mettre en place une série d'actions visant à la restauration du patrimoine bâti tels que des éléments du petit patrimoine (fontaine, potale, chapelle, ....), du patrimoine proto-industriel (four à chaux, forge, moulin, ....) ou encore du patrimoine naturel (arbres remarquables, ...) tout en les valorisant de manière touristique;  
Considérant que le souhait est d'impliquer la population et notamment la CLDR dans cette action de recensement;

Considérant que par la suite, la commune se chargera, le cas échéant et en fonction des budgets disponibles, de mettre en place la restauration et la mise en valeur des éléments retenus;

Considérant que la CLDR en charge du suivi des projets du PCDR a lancé, début 2018, un appel aux volontaires pour constituer un groupe dynamique en charge de l'inventaire et de l'état des lieux du petit patrimoine local et funéraire;

Considérant que dans le cadre du Partenariat Province-Commune, la Province de Namur a mis à disposition du groupe un expert en la matière afin de le coacher jusque fin 2019;

Considérant qu'une part importante du travail est l'encodage de données et que l'appel à projets du SPW a permis d'aider et d'alléger cette tâche grâce à l'aide d'un service extérieur pour s'en charger;

Considérant que l'intervention de la Province de Namur ne couvre uniquement que le seul recensement;

Considérant les idées développées par le groupe de travail "Petit Patrimoine" en vue de communiquer et de valoriser ce travail par une mise en ligne des informations collectées, par la publication de balades touristiques thématiques sur nos sentiers (petit patrimoine au fil du RAVEl, le petit patrimoine sacré, petit patrimoine au fil de l'eau);

Considérant que le groupe de travail a inventorié quelque 291 éléments du Petit Patrimoine et 191 éléments du patrimoine funéraires;

Considérant que l'inventaire du patrimoine naturel, non finalisé à ce jour, comprend quelque 81 arbres remarquables;

Considérant que le GT "Petit Patrimoine" souhaite présenter le résultat de ce travail d'inventaire de manière officielle aux membres du Conseil communal ainsi qu'à la population et en particulier aux membres de la CLDR, de la CCATM et aux propriétaires détenant des éléments du Petit Patrimoine;

Considérant que le GT "Petit Patrimoine" souhaite sensibiliser les membres du Conseil communal sur l'importance de la préservation et restauration de ces éléments du Petit Patrimoine, bien présents dans notre quotidien;

Considérant que pour la présentation de ces inventaires, 3 interventions sont prévues, à savoir :

1. Partenariat Province de Namur - Commune d'Anhée par Mme Laurence Ancion, historienne de l'art au Service Patrimoine Culturel de la Province de Namur;
2. Approche scientifique (historique, méthodologie, analyse quantitative, etc) par M. Mathieu Piavaux, historien de l'art à l'UNamur;
3. Présentation succincte des 3 domaines sur la commune d'Anhée et des activités connexes développées par Mme Fleur de Changy, historienne et bénévole du GT PPPW;

Considérant que le GT "Petit Patrimoine" organise une balade guidée "le Petit patrimoine se raconte", le samedi 20 août 2022, à Maredret, en vue de présenter quelques éléments du patrimoine anhétois mais aussi de l'application en ligne via le lien internet suivant : <http://anhee-patrimoine.be/>;

PREND CONNAISSANCE : et remercie les bénévoles du groupe de travail "Petit Patrimoine" pour le recensement des inventaires du petit patrimoine local dont le patrimoine naturel et le patrimoine funéraire. La valorisation et la visibilité de ce travail seront assurées via, notamment, le site internet dédié au Petit patrimoine : <http://anhee-patrimoine.be/> mais aussi lors de publications de balades touristiques thématiques sur nos sentiers.

Ce petit patrimoine sera protégé et restauré, le cas échéant, selon les règles de l'art et suivant les budgets disponibles; ceci en concertation avec la sous-commission "Petit Patrimoine".

M. P.BINAME, Conseiller Communal, quitte la séance.

#### **4. EXERCICE 2023 - VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE DE PRODUITS FORESTIERS : DÉCISIONS**

Vu le catalogue des lots de bois mis en vente, établi le 25 juillet 2022 par les services du Département de la Nature et des Forêts, direction de Dinant, donnant les évaluations suivantes : feuillus (bois de chauffage) : 2.871,42€ et bois marchands : 10.658,1€, soit une somme générale des estimations valant 13.529,52€ ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Les feuillus susmentionnés seront vendus par adjudication publique au profit de la caisse communale conformément au cahier des charges approuvé par arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2016 et à ses clauses particulières; ceci en maintenant un seul tour de vente lors de la première séance publique de la vente des lots de bois de chauffage.

#### **ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT "CYBERSÉCURITÉ" D'IMIO: DÉCISIONS**

Vu la décision du Gouvernement wallon du 16 décembre 2021 d'octroyer un subside de 2,5 millions d'euros à l'iMio aux fins :

- D'audit de sécurité des réseaux et des sites des communes et des centres publics d'action sociale demandeurs;
- D'acquisition d'équipements visant à protéger les services des communes et des centres publics d'action sociale des cyberattaques;

Vu l'article L3122-2 du CDLD;

Considérant que la réglementation des marchés publics permet à un adjudicateur de s'ériger en centrale d'achat pour prester des services d'activités d'achat centralisées;

Qu'elle dispense les adjudicateurs qui recourent à une centrale d'achat d'organiser eux-mêmes une procédure de passation de marché public ;

Que ce mécanisme permet également notamment des économies d'échelle et une professionnalisation des marchés publics découlant des accords-cadres passés par la centrale d'achat;

Considérant que l'iMio est un pouvoir adjudicateur au sens de la loi du 17 juin et qu'il s'est érigée centrale d'achat de par ses statuts ;

Qu'elle propose de réaliser au profit de ses membres des activités d'achat centralisées, en fonction de l'objet et de l'ampleur de l'accord-cadre concerné ;

Considérant que la présente décision a pour objet d'adhérer à la centrale d'achat, sans que cette adhésion n'engage à passer commande à la centrale d'achat une fois le marché attribué ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'adhérer à la centrale d'achat d'iMio suivant les modalités de fonctionnement précisées sur <https://www.imio.be/cda/cybersecurite>.

#### **ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE MOULINS À HAUT-LE-WASTIA : DÉCISION DÉFINITIVE**

Vu la décision du Conseil communal du 10 juin 2021 marquant accord de principe sur l'achat d'une parcelle de terrain sise rue de Moulins à Haut-le-Wastia;

Considérant qu'après bornage, la superficie laissée, dans les faits, à la voirie complique l'accès aux parcelles situées à l'extrémité;

Considérant qu'il convient d'établir un nouveau plan qui assure une largeur de voirie suffisante pour permettre le passage des convois jusqu'aux dernières parcelles de la rue;

Considérant qu'il convient également d'acquérir les emprises nécessaires pour rétablir une largeur de voirie suffisante;

Vu le plan dressé en date du 1er mars 2021 par le géomètre-expert;

Considérant qu'il ressort de ce plan et des études de terrain que la commune d'Anhée doit acquérir une emprise de 84ca dans les parcelles 239 E2 et 38L appartenant à Mme HUYGENS Nicole ;

Vu l'expertise, datée du 14 avril 2021, par laquelle le géomètre-expert estime le prix à 3.360 € pour la totalité de l'emprise à acquérir au profit du domaine public;

Considérant que Maître Bastien DELMOTTE notaire à Dinant, a rédigé un acte de vente qui est soumis au Conseil communal pour accord définitif;

Considérant qu'un crédit budgétaire de dépenses sera prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2022, lors de la modification budgétaire n°2;

DECIDE, A L'UNANIMITE: De marquer son accord définitif sur l'achat d'une emprise de 84 ca dans les parcelles 239 E2 et 38L sises à Haut-le-Wastia, appartenant à Mme HUYGEN Nicole susnommée, estimée à 3.360€, auxquels viendront s'ajouter tous les frais liés à cette vente, entièrement à charge de la commune d'Anhée.

#### **APPEL À PROJETS "COEUR DE VILLAGE 2022-2026" - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES FRANÇAIS À HAUT-LE-WASTIA : DÉCISIONS**

Considérant l'appel à projets "Cœur de village 2022-2026" lancé dans le cadre du plan de relance par le Gouvernement Wallon;

Considérant que cet appel à projets, destiné aux communes de moins de 12.000 habitants, vise à concentrer les moyens nécessaires pour améliorer le cadre de vie et mettre en œuvre certains projets intégrant des thématiques telles que la création d'espaces publics polyvalents, durables et plus faciles à entretenir ;

Considérant que l'enjeu est de relancer l'investissement public au plus vite, en s'appuyant également sur ces territoires comme moteur de la relance territoriale et écologique;

Considérant qu'un budget global de 35.000.000€ répartis sur 5 ans (2022-2026) est engagé par le Gouvernement wallon en vue de permettre aux communes lauréates de bénéficier d'une subvention de minimum 200.000€ et de maximum 500.000€ visant à réaliser principalement des investissements en matière d'infrastructures en phase avec les objectifs de la circulaire, à savoir :

1. Concevoir des espaces publics cohérents;
2. Aménager des bâtiments et/ou des espaces publics fonctionnels et polyvalents;
3. Concevoir des bâtiments et/ou des espaces publics durables pouvant être entretenus à moindre coût;
4. Concevoir des espaces publics perméables et facilitant l'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement;
5. Renforcer la sécurité pour tous dans l'espace public;
6. Renforcer la communication;

Considérant que le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à 80% des travaux subsidiables; le financement complémentaire étant apporté par la Commune;

Considérant que les investissements concernés par l'appel à projets portent sur des aménagements de bâtiments ou d'espaces publics présents sur le domaine communal;

Considérant que les candidatures doivent parvenir pour le 15 septembre 2022 au plus tard, par le biais du formulaire adéquat disponible sur le guichet des Pouvoirs locaux;

Considérant la fiche-projet 3.18 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) intitulé "Aménagements de la Place de Haut-le-Wastia", sise Place des Français à 5537-Haut-le-Wastia;

Considérant qu'ils s'agit de réaliser plusieurs aménagements conviviaux, esthétiques et de sécurité aux abords de la place et plus particulièrement de l'école, du Musée du Souvenir, de l'église et de la salle communautaire;

Considérant la volonté d'intégrer les bâtiments de la salle communale et de la salle de sport au cadre bâti environnement bien préservé;

Considérant l'occasion de réorganiser différemment les diverses activités récréatives présentes sur la place telles que les activités de balle pelote, l'aire de jeux pour enfants, les terrains de pétanque ainsi que les festivités locales (kermesse, etc);

Considérant que les aménagements envisagés seront réalisés sur le domaine public et privé de la commune d'Anhée, sur une superficie totale de 7530 m<sup>2</sup>, avec un montant estimé des travaux s'élevant à 754.545 € HTVA et une option de travaux sur les bâtiments, soit 912.999,45 € TVAC;

Considérant qu'en cas d'acceptation du projet, les crédits budgétaires seront prévus à cette fin au service extraordinaire du budget de l'exercice 2023;

Considérant que conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de légalité de Mme la Receveuse régionale est exigé;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise à Mme la Receveuse régionale le 3 août 2022 et que celle-ci a donné son avis de légalité favorable le 4 août 2022;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1: De répondre favorablement à l'appel à projets "Cœur de village 2022-2026" lancé dans le cadre du plan de relance par le Gouvernement Wallon.

Art. 2: D'introduire et d'approuver le dossier de candidature pour l'aménagement de la Place des Français à Haut-Le-Wastia, projet issu du PCDR - fiche-projet 3.18 dont les travaux sont estimés au montant de 754.454 € HTVA soit 912.999,45 € TVAC subventionnés à hauteur de 80%, avec un plafond de maximum 500.000 €.

#### **PCDR - PROJET "RÉNOVATION DU FOUR, PLACE D'ANNEVOIE" - ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA PLACE D'ANNEVOIE : DÉCISIONS**

Vu la désignation d'ORES ASSETS en qualité de Gestionnaire de réseau de distribution sur le territoire de la commune ;

Vu la convention-exécution 2013 conclue entre la Région wallonne et la commune d'Anhée portant sur le projet intitulé "Rénovation du Four, Place d'Annevoie" ;

Vu l'avenant 2021 à la convention-exécution 2013 relative au projet "Rénovation du four, Place d'Annevoie" approuvée le 21 février 2022 par le conseil communal;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de la loi relative aux marchés publics, ne sont pas soumis à l'application des dispositions de ladite loi, les services attribués à un pouvoir adjudicateur sur la base d'un droit exclusif ;

Considérant qu'en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des statuts d'ORES ASSETS, à laquelle la commune est affiliée, la commune s'est dessaisie à titre exclusif et avec pouvoir de substitution du service de l'éclairage public, ORES ASSETS effectuant ces prestations à prix de revient ;

Considérant dès lors que la commune doit charger directement ORES ASSETS de l'ensemble des prestations de services liées à ses projets en matière d'éclairage public ;

Considérant qu'ORES ASSETS assure ces prestations (études en ce compris l'élaboration des documents du marché, l'élaboration du rapport d'attribution, le contrôle du chantier et l'établissement du décompte) au taux de 16,5% et, que ces frais sont subsidiés, en partie, dans le cadre du plan de développement rural, à hauteur de 50% de l'estimation du projet ;

Considérant la volonté de la Commune de d'Anhée d'exécuter un investissement pertinent au niveau de l'éclairage public, d'accroître la sécurité des usagers et d'améliorer la convivialité des lieux;

Considérant que conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de légalité de Mme la Receveuse régionale est exigé;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise à Mme la receveuse régionale le 2 août 2022 et que celle-ci a donné son avis de légalité favorable le 4 août 2022;

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'élaborer un projet d'aménagement de l'éclairage public de la Place d'Annevoie pour un budget estimé provisoirement à 58.000,00 EUR TVAC ; de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet ; pour les travaux de pose relatifs à ce projet, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés et de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5% appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA.

#### **" - CRÉATION D'UNE NOUVELLE CRÈCHE DE 14 PLACES DANS LE CADRE DU PROJET DE "CENTRE MULTI-SERVICES INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE" : DÉCISIONS**

Considérant l'appel à projets lancé conjointement par le Gouvernement Wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant à subventionner en commun la création de plus de 5200 places en crèches;

Considérant que le soutien de la Wallonie se fait au travers du Plan Equilibre 2021-2026 qui bénéficie d'un financement européen dans le cadre du Plan national pour la reprise et la Résilience;

Considérant que dans ce cadre, cet appel à projets sera géré conjointement par l'ONE, le SPW-IAS et le Forem dans une logique de simplification administrative pour les futurs porteurs de projets;

Considérant que pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit de poursuivre et d'intensifier la dynamique des Plans Cigogne de création de places d'accueil de la petite enfance pour investir structurellement dans les générations futures;

Considérant que l'enjeu est fondamental à la fois au niveau socio-économique (faciliter l'accès et le maintien à l'emploi, singulièrement des femmes, soutenir le développement économique et territorial, ...) et au niveau de la lutte contre la pauvreté infantile et plus largement contre les inégalités sociales et de santé;

Considérant par ailleurs que la réalisation des infrastructures nécessaires ne sauraient intervenir sans prendre en compte l'indispensable transition écologique et énergétique, c'est-à-dire en ayant recours aux éco-matériaux pour l'isolation, privilégier les énergies décarbonnées et atteindre des critères énergétiques plus performants que les normes actuellement applicables;

Considérant que l'appel à projets vise la création de places en crèches subventionnées (niveau subside accessibilité) par l'ONE et que les projets pourront porter sur :

- a. la création d'une nouvelle crèche,
- b. l'extension de capacité en crèche,
- c. la transformation d'un milieu d'accueil en crèche avec au minimum la création de 7 nouvelles places,
- d. la transformation de co-accueillant.es conventionné.es avec un service d'accueil d'enfant en crèche avec au minimum la création de 3 nouvelles places,
- e. la combinaison des types de projets visés aux points a. à d.;

Considérant que les financements prévus sont identiques pour les deux volets :

1. Subsidés ONE : les places seront subsidiées selon les normes en vigueur au moment de l'ouverture pour une crèche bénéficiant du subside d'accessibilité : financements en personnel de direction, psycho-médico-social, d'accueil des enfants et médecin;

2. Subvention infrastructure : le taux de subvention sera de 80%. Cela signifie que la subvention en infrastructure correspondra à 80% du montant subsidiable des travaux ou de l'achat. Le montant pris en compte pour l'application du taux de subvention ne pourra toutefois pas dépasser 41.000€ HTVA par place créée.

Considérant que les projets sélectionnés se verront attribuer une enveloppe fermée calculée en fonction du coût maximum subsidiable (CMS) de 41.000€ HTVA/place créée avec un taux d'intervention de 80%. L'enveloppe sera arrondie aux 10€ inférieurs;

Considérant dès lors que pour la création d'une crèche de 14 places, l'enveloppe fermée s'élèvera à 555.630€ TVAC soit le CMS (41.000€ HTVA x 14) d'un montant de 574.000€ HTVA multiplié par la TVA de 21% multiplié par le taux de subvention de 80%;

Considérant que les places devront être ouvertes au plus tard, pour le 31 août 2026;

Considérant que les candidatures doivent parvenir pour le 30 septembre 2022 au plus tard, via le portail pro.one;

Considérant qu'un accompagnement pour l'élaboration des projets sera mis en place;

Considérant le projet 1.7 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) intitulé "Création d'un centre intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française", sis rue Grande , 57 à 5537-Anhée;

Considérant que sur ce site stratégiquement localisé au centre du village d'Anhée, il est prévu de regrouper plusieurs services d'aide à la personne et dédiés à la famille ainsi que des logements tout en permettant le développement de synergies intergénérationnelles entre les différentes activités;

Considérant que la construction d'une crèche comprenant l'ouverture de 14 nouvelles places est également prévue sur ce site ;

Considérant que les logements destinés aux personnes vieillissantes seront gérés par le Service Provincial d'aides familiales (SPAF) via un bail emphytéotique;

Considérant que la commune est propriétaire de l'ensemble du site depuis le 03 juillet 2018, suivant l'acte d'achat;

Considérant que la commune sera le maître d'ouvrage pour les travaux relatifs à la construction de la crèche (marchés publics, suivi de chantiers etc);

Considérant la possibilité de confier la gestion journalière de la future crèche à un organisme compétent et agréé;

Considérant que la commune établira, à cet effet, une convention avec la société Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE) comme elle l'a déjà fait antérieurement;

Considérant qu'en cas d'acceptation du projet, les crédits budgétaires seront prévus à cette fin au service extraordinaire du budget de l'exercice 2023;

Considérant que conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de légalité de Mme la Receveuse régionale est exigé;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité a été soumise à Mme la receveuse régionale le 2 août 2022 et que celle-ci a donné son avis de légalité favorable le 4 août 2022;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1: De répondre favorablement à l'appel à projets lancé conjointement par le Gouvernement Wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant l'ouverture et le subventionnement de quelque 5200 nouvelles places de crèches.

Art. 2: D'approuver et d'introduire le dossier de candidature pour la construction d'une crèche comprenant 14 nouvelles places dans le cadre du projet communal de "Centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté Française", sise rue Grande , 57 à 5537-Anhée.

Art. 3: De mettre à disposition via une convention établie avec la société Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE), rue Albert 1er, 9 à 5380-Fernelmont, la future crèche sis rue Grande, 57 à 5537-Anhée dont la capacité d'accueil sera, après la construction de la crèche, de 14 enfants ( âgés de 0 à 3 ans); celle-ci répondant d'une manière générale aux normes ONE et étant en ordre au niveau incendie.

Art. 4: De s'engager à respecter le principe que les places prévues pour la crèche, sise rue Grande, 57 à 5537-Anhée soient ouvertes, au plus tard, à la date du 31 août 2026.

Art. 5: De prévoir, le cas échéant, la dépense au service extraordinaire du budget de l'exercice de l'exercice 2023; l'enveloppe fermée du subside, éventuellement, octroyé serait de 555.630€ TVAC pour la création d'une crèche de 14 places avec le solde des coûts à charge de la commune.

#### **ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT "ENERGIE" DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP): DÉCISIONS**

Vu le courrier de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (le BEP) du 6 Juillet 2022 et le projet de convention y annexé ;

Considérant que, de manière à faciliter le recours à des outils ou services énergie et plan climat, le BEP s'est érigé en centrale d'achat Energie et propose d'exercer des activités d'achat centralisés sur cette thématique au profit des communes ;

Considérant que la centrale d'achat comprendra différents marchés relatifs à des outils ou services numériques ;

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette centrale Energie sont fixées dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : D'adhérer à la centrale d'achat Energie mise en place par le BEP et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.

Art. 2 : De notifier la présente délibération au BEP ainsi que la convention d'adhésion.

Art. 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

Art. 4 : De soumettre la présente décision à l'autorité de tutelle.